

200
mire

Le huit cent dix-huit le dix-neuvième jour du Mois de Juillet à onze heures du Matin pardevant Nous Nathurin le Breton Maire & officier public de la Commune de St. Marc sur la future Canton de Landivy Département de la Mayenne. sont comparu François Roc le Souverain Maguer âgé de trente quatre ans et le vingt-neuvième jour du Mois de Novembre Mil sept cent soixante six et Domicille de la Commune de Landivy profession de Cultivateur; fils de Roc le Souverain



Et De descente Pierre hamon D'écuyer La de
Commune de Landivy le six août Lan Mil huit cent 46
seul. Et de Anne Michelle Maulay's fille âgée de vingt trois ans
fille de François Maulay's cy présent Et consentant. Et de Marie
le Nonnier's native et Domicilliere de cette Commune. Enquels
nous ont requis de procéder à la célébration du Mariage projeté
entreux et dont les publications ont été faites devant la principale
porte de votre Maison Commune savoir la première le Dimanche
premier jour du Mois de Juin de Lan Mil huit cent onze à heure
de Midy. Et la seconde le Dimanche sixième jour du Mois de Juin
de Lan Mil huit cent onze à heure de Midy. Et dont les
publications ont été faites par Monsieur le Maire de la Commune
de Landivy savoir la première le Dimanche seul Juin de
Lan Mil huit cent onze à heure de Midy. Et la seconde le
Dimanche sixième jour de Lan Mil huit cent onze à heure de Midy,
et de la même manière et de la même manière faisant

1799
No 46
Mariage
de
Bouc
francois
Roc
et de
Maulay
anne
Michelle

l'an Mil huit cent quatre vingt neuf
Dimanche Jours Juin de l'an Mil huit cent quatre vingt neuf
aucune opposition audit Mariage. Et nous ayant été signifié faisant
Droit de leur Requisition après avoir donné lecture de toutes les
pieces ly des sus Mentionnées et du Chapitre six du titre du Code Civil
Intitulé du Mariage; avons Demandé à l'Époux et à l'Épouse s'ils veulent
se prendre pour Mari et Femme: Chaque deux ayant répondu
separément et affirmativement Déclarons au nom de la loy que francois
Roc le Bouc et anne Michelle Maulay sont unis par le Mariage de
quoy avons dressé acte en présence de Roc le Bouc profession de Cultivateur
agé de soixante huit ans Demeurant au village de la Chauffière Commun
de Landivy pere de l'Époux ly present et consentant. Et de pierre
francois le jeune profession de Cultivateur agé de soixante six ans
Demeurant au Bourg de St. Mars sur la futaye amy de l'Époux. Et de
francois pierre le jeune profession de tis grand agé de vingt huit ans
Demeurant au Bourg de St. Mars sur la futaye amy de l'Époux;
Et de francois Maulay Cultivateur agé de cinquante cinq ans
Demeurant au village du Bois froque en l'Église Commun pere de l'Épouse
Et Jean hercund Cultivateur agé de vingt quatre ans Demeurant au village de
la futaye en l'Église Commun amy de l'Épouse. Et de Jean Meunier profession
de tis grand agé de vingt huit ans Demeurant au Bourg de St. Mars sur
la futaye amy de l'Épouse. Lesquels après qu'il leur en a été ainsi
Donné lecture ont signé avec nous soit francois Roc le Bouc

Et Roc le Bone Jean hercund; Et Jean Menage qui ont delors
Le savoir signes françois moultant

anne michelle maularé

Le Breton hardon
mère

Gubzeil

Le sieur